



Cahier retrouvé parmi les livres de feu le docteur Convert le 5 mars 2019.

Docteurs sans la commune  
de l'Abbaye des 1755.

M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Hedehoffer notre part de  
traitement pour 1755 100 florins

A M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Pierre Gourdon pour avoir  
pratique bon cost sans les trois communes  
en 1754 part de la commune de l'Abbaye 90 florins

M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Hermann Cart des le 5 janvier 1757  
traitement 8 Louis d'or neuf des le 5 janv 1757  
et dix sous d'or neuf depuis le 22 juin ce  
qui fait en tout 720 florins

30 mai 1757

Monsieur le D<sup>r</sup> Cuvillier établit à  
Kyon fait des offres pour venir s'établir  
à la Vallée et lui est offert les mêmes  
conditions qu'à son prédécesseur plus 50 fl.

19 mai 1788

Il est accordé à Monsieur Barrillier médecin chirurgien domicilié et péruanais de la ville de Lessouay un acte d'un entier contentement à la manière dont il a exercé son art envers plusieurs personnes de notre commune, avec beaucoup de succès et à la satisfaction de tous ceux qui y ont eu recours.

Le 19 mars 1809

Le citoyen Henri François Fric se disant médecin chirurgien originaire de Corcelle M. Comondèche a requis de cette municipalité de faire passer une pétition qu'il adresse au Petit Conseil pour obtenir un permis de domicile pour résider dans cette commune.

La faculté de pouvoir exercer la médecine et chirurgie: il prie aussi de bien vouloir accompagner sa pétition d'un permis.

Il a été délibéré qu'on luiise à cette affaire et qu'on verrait avec plaisir

en son doctorat agréé par le C<sup>o</sup> de Santé  
seront établis dans la commune.

5 Juin 1813

En suite d'une lettre de Monsieur le Juge  
de Paix du cercle du Fort, la municipalité  
a décidé que, au cas où Monsieur le D<sup>r</sup>  
Pierre Werkli de Zurich viendrait à  
s'établir dans la Vallée pour y exercer  
son art, l'on consent à ce que les  
communes de la Vallée lui payent une  
pension annuelle de 20 Louis ou 500  
vingt Louis d'or à la charge de la commune  
de l'Abbaye.

Le logement sera fourni par la  
commune où il résidera.

Et sous réserve que Monsieur  
Werkli soit agréé par le Conseil de Santé  
et qu'au bout de trois ans les parties  
seront réciproquement libres de retirer  
leur engagement.

1824

Monsieur le D<sup>r</sup> Berthoud a  
pratique son art dans la commune  
de l'Écluse de 1824 à 1830, soit  
six années et demie avec un  
traitement de 11250 par an.

Le 23 Mars 1833

Monsieur le D<sup>r</sup> Louis Rochet  
demeurant au Sentier a pratiqué  
dans la commune de l'Écluse du  
1<sup>er</sup> juillet 1832 aux débuts 1836  
Traitement 1007 par an (100).

Monsieur le D<sup>r</sup> Lecoutre a  
pratiqué dans la commune de l'Écluse  
en 1837, 1838, 1839, et 1<sup>er</sup> sept 1840  
Traitement 100 fr par an

La municipalité sur invitation  
du conseil é. l. a décidé de remplir  
les engagements pris au nom de  
cette commune avec M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Lecoutre  
de dit engagement en laissant toute  
(domicilié au Sentier) liberté.

3 décembre 1848

La Municipalité décide de mettre la place au concours avec un traitement de 400 fr par an.

5 juin 1850

En vue des difficultés d'obtenir un médecin, décide d'offrir en plus de son traitement de 400 fr fait par le conseil le 3 décembre 48, le logement et droits de bourgeoisie, comme les bourgeois de la commune.

8 août 1851

En suite d'une lettre de M le D<sup>r</sup> Ch Berthex actuellement aux bains de Saxon (Salaix) offrant ses services pour la place de médecin

Le conseil adopte les propositions faites par M le D<sup>r</sup> Berthex.

Les conditions sont les suivantes :

1. Logement

- 2 en argent ancienne monnaie  
chez le boursier et 400 fr<sup>2</sup>
- 3 Trois moules de bois, soit  
deux de fayard et un de kapin
- 4 Les droits de bourgeoisie.  
Le prix des visites sera réglé  
aussi sur la base que propose  
Monsieur le D<sup>r</sup> Berthex dans sa  
lettre du 14 juillet 1851 et de  
cinq bats par visite et les pauvres  
assistés soignés gratuitement.

Le conseil vote une augmentation  
de traitement de 21<sup>fr</sup> le 10  
novembre 1853.

Le 29 mars 1855 est le D<sup>r</sup> Berthex  
demande sa démission mais consent  
à rester encore une année à condition  
d'avoir son domicile au Pont.

Le 31 avril est le D<sup>r</sup> Berthex a  
été reconfirmé dans ses fonctions pour  
une année soit jusqu'au 15 août 1854  
Sur sa demande, il lui est accordé  
un congé de un mois.

Placard sous arch du 10 nov 1853  
au fin juillet 1854  
août

31 janvier 1857

Monsieur le D<sup>r</sup> Kirtler a reçu  
pour deux mois d'essai au 31 janvier  
87.50  
pour son retour 5. -  
suivant convention entre parties

18 avril 1857

En suite du départ de M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Berthea Monsieur le D<sup>r</sup> Escher se présente en municipalité pour remplacer le dit M<sup>r</sup> Berthea et déclare accepter les mêmes conditions faites à son prédécesseur.

La municipalité accepte ses offres de service avec cette réserve toutefois que les 217<sup>fr</sup> qui avaient été accordés comme indemnité ne lui soit accordés que sous ratification du conseil communal. Ce qui est accepté. Il a pratiqué du 1 juillet 1857 au 30 juin 1860. Exactement 797<sup>fr</sup> sans

8 février 1862.

Monsieur le D<sup>r</sup> Lieber ayant fait convention ~~avec~~ avec la municipalité a pratiqué du 19 février 1862 au 30 juin 1863

Il lui est fourni un certificat pour son emploi.

26 mai 1860.

Le conseil d'Etat annonce que le conseil de Santé a accordé à Monsieur le D<sup>r</sup> Rodan médecin chirurgien à Vouvry, l'autorisation de pratiquer la médecine dans la commune de l'Abbaye pour une année.

Le 6 janvier 1861 M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Rodan propose une nouvelle convention par laquelle il s'engageait à donner deux jours par semaine ses consultations gratuites; de baisser le prix de ses visites et même de réduire le prix de sa pension sous la condition de n'être plus tenu de ses tournées régulières hebdomadaires sans la

commune et de pouvoir fixer son domicile  
au village du Port.

La nupt ne pouvant entrer dans ses vues  
lui répond qu'il n'y a pas lieu pour le  
moment d'approuver son mariage et  
qu'elle s'en tient à sa convention préliminaire.  
Le 5 juillet 1851. Dans les cas urgents qui se sont  
présentés, M. le D<sup>r</sup> Rodan a dû donner ses  
soins à plusieurs malades dans le mois de  
juin écoulé. Déjà de lui payer la pension  
jusqu'au 15 du dit mois.  
Traitement gypflan.

11 Décembre 1863

Extraction entre la nupt et M. le D<sup>r</sup>  
Vincent à Clarens. lui aviser les conditions.

Le 3 septembre 1864

M. le D<sup>r</sup> Bonana domicilié à  
Lucerne. cours baritaire lequel offre ses  
services pour médecin dans la Com. de l'Abbaye  
se réservant toutefois qu'il lui soit donné con-  
naissance des avantages et conditions attachés  
à ce poste. Le secrétaire répondra: le traitement  
se monte à 1000 fr par an. —

Pendant l'absence de Docteur dans la commune les malades avaient recours aux soins des Docteurs Rapin à Vallée et ceux de la Benière.

Plus tard M le D<sup>r</sup> Dupont à Vallée et M le D<sup>r</sup> Yverain au Benier

1883.

Monsieur le D<sup>r</sup> Stanislas Kiepski lié convention avec la commune de l'Abb. comme médecin chirurgien de la commune dès le 1<sup>er</sup> octobre 1883 domicile au Port traitement 2000 f par payelle par trimestre plus 300 fr pour frais de logement.

Au cas où il traiterait avec une autre commune son traitement serait ramené à 1500 f. Consultations 1 fr.

La convention n'est pas renouvelée pour trois ans dès le 3 septembre 1885.

Il venait de Noville

partir pour la Suisse à l'étranger

1884.

Monsieur le D<sup>r</sup> Jules Waller est nommé médecin résident à l'abbaye traitement 1500 f par dès le 1<sup>er</sup> janvier 1884.

Décede prématurément après quelques mois de l'activité de l'abbaye.

1887 Il est remplacé par M. le D<sup>r</sup>  
1888 René Meylan dès juin 1887 pendant  
15 mois soit 9 septembre 1888.  
Traitement 1500 franc (part à Mouson)

M. le D<sup>r</sup> Moltes résidence à l'Abbaye  
dès le 1<sup>er</sup> septembre 1889 au 31 décembre 1894  
Traitement 2000 franc + bois  
Remplacé pour maladie en 1894 par  
le D<sup>r</sup> Yerin pendant 3 mois.

Monsieur le D<sup>r</sup> Keller (Allemagne) a fait  
plusieurs remplacements avec domicile  
à l'Abbaye.

Monsieur le D<sup>r</sup> Louis Cornu  
domicilié à l'Abbaye dès le  
15 décembre 1897. Décédé en  
octobre 1914.

Traitement 2100 franc l'an  
Remplacé momentanément par  
Monsieur le D<sup>r</sup> Descombay du Sentier  
du 20 octobre au 31 décembre 1914  
et l'année 1915 plus 14 jours en Jan 1915

1915.

M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Favoy lie convention avec  
la commune de l'Abbaye mais ne reste  
que dix huit mois. Exactement de 1915 pour  
partir pour Landerneau.

Monsieur le D<sup>r</sup> Corveon a fait  
en remplacement de 5 mois.

Monsieur le D<sup>r</sup> Gallin arrive le 1<sup>er</sup> avril 1917  
Exactement 2000 f + deux nouvelles de bois  
domicile à l'Abbaye pendant quelques  
années puis au Pont

Il donne sa démission le 15 août 1924

Monsieur le D<sup>r</sup> Desmet domicilié  
à l'Abbaye a pratiqué environ deux ans.

Monsieur le D<sup>r</sup> James Prochet dès le  
15 août 1924 domicilié au Pont  
mêmes conditions que son prédécesseur  
M<sup>r</sup> Gallin: jusqu'en 1935 puis 1800 f  
de cette date jusqu'à son départ pour le  
Pentier en 1939.

Monsieur le D<sup>r</sup> Jacquier remplacé et  
le D<sup>r</sup> Rochat aux mêmes conditions  
familiées au Port.

Après plusieurs années de féconde  
activité, du bon état de santé, il  
est remplacé par M. M. les D<sup>r</sup>.

Méniqati

Miéville

Lengroube

et d'autres.

Suite de son départ le 31 mars 1948  
et est remplacé par M. le D<sup>r</sup>  
Blaise Convert dès le 12 avril 1948